Lettre de Bruxelles

LA QUESTION FLAMANDE. — VIOLENTS INCIDENTS. — LE CARDINAL MERCIER CONSPUÉ. — L'AMNISTIE POUR LES TRAITRES. — UNE PROTESTATION.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 16 mars 1921.

Quelques journaux flamands publient la lettre du Pape à l'Episcopat belge, sur la question des langues en Belgique. Aucun commentaire. Au fond, cette lettre, dont le « Journal de Roubaix » a donné hier les principales directives, est l'approbation nette et catégorique de l'attitude du cardinal Mercier. Depuis l'armistice, ce grand prélat a été en but à de nombreuses sollicitations de la part des flamingants. Plaçant toujours la question religieuse et nationale au-dessus des intérêts particuliers, le Primat de Belgique s'est toujours refusé de se faire l'homme lige d'une idée particulariste. Evêque du Seigneur, il se devait tout à tous. Les flamingants, qui veulent tout ou rien et qui se posent volontiers en martyrs parce que l'on respecte aussi bien les droits de la partie française du pays que ceux de la partie flamande, finirent par crier au scandale et par excommunier le Cardinal. Ils en référèrent même à Rome. Rome a répondu, condamnant les exaltés et rappelant prêtres et laïques aux plus élémentaires devoirs de la discipline chrétienne.

Il était temps. Mais si dans certains milieux la lettre du Vatican fut reçue avec respect et regret, il suffit que le bruit de sa publication se répandît pour exacerber les fanatiques du flamingantisme. Ces malheureux, perdant toute mesure et toute dignité, s'assemblèrent à Malines dimanche. Les étudiants catholiques y faisaient bénir leur drapeau par le Cardinal. Il y eut cortège magnifique, mais au moment où le Primat de Belgique sortait de la cathédrale Saint-Rombaud, une contre-manifestation activiste s'organisa. Des huées frénétiques s'élevèrent. Au milieu de vociférations stridentes, on entendait les cris chers au Frontpartij : « Vliegt de Blauwaert, Zelfbestuur, Vlaanderen den leeuw. » La plupart des manifestants étaient des collégiens. Plusieurs essayèrent de pénétrer dans le cortège et de le couper. L'intervention de la police empêcha ce scandale. Plusieurs arrestations furent opérées. Le Cardinal ne parut pas faire attention à ces ignominies. Il continua sa route, tête haute, bénissant la foule agenouillée et émeurée par cette manifestation grossière. Les étudiants lui firent une escorte d'honneur et au moment où le Prélat entra au Palais archiépiscopal, une longue ovation le salua, mêlant le cri de « Vive le Cardinal! » à celui de « Vive la Belgique! »

Ces événements impressionnent péniblement la population, d'autant plus qu'une grande manifestation activiste se prépare à Malines pour le 28 courant. Des orateurs connus pour leurs opinions extrémistes, y prendront la parole. Ce sera aussi à Malines qu'est organisée la propagande en faveur des condamnés, emprisonnés pour connivence avec l'ennemi pendant la guerre. Une circulaire vient d'être lancée, qui dépeint fort bien le caractère et les visées de l'entreprise. On y demande l'amnistie immédiate, accompagnée de réparations civiles, pour les anciens combattants qui ont manifesté au front sans conséquence militaire; pour tous les activistes désintéressés, soit qu'ils soient fugitifs ou emprisonnés; pour les fonctionnaires et ouvriers révoqués ou renvoyés; pour faits d'activisme; pour tous les anciens étudiants de l'Université organisée à Gand pendant l'occupation par les Allemands.

Les prétentions activistes, on le voit, ne tendent à rien moins qu'à consacrer martyrs tous ceux qui ont profité de la présence de l'ennemi sur le sol de la patrie pour pousser à la division du pays. La Ligue des Amitiés françaises de Malines lance à ce sujet une proclamation au public, au nom de Malines, sept fois bombardée et de la Belgique opprimée par les Boches. Elle proteste contre la manifestation du 28 mars, qui constitue « un défi à l'opinion une insulte à la patrie, un outrage à l'honneur de la patrie et de l'armée. » — S...

Le Président de la République est rentré à Paris

Paris, 16 mars. — M. Alexandre Millerand, président de la République, est rentré à Paris ce matin, à 10 heures.

Il a été salué sur le quai de la gare par MM. Marraud, ministre de l'Intérieur; de Fonquières, directeur du protocole; Autrand, préfet de la Seine; Raux, préfet de police, etc.

Une compagnie de la Garde républicaine rendait les honneurs.

LE TRAITÉ DE SÈVRES

Une mission spéciale de M. Stais

On mande d'Athènes à l'« Exchange Telegraph » : « M. Stais, ministre sans portefeuille, a quitté Athènes, hier soir, pour Londres, viâ Rome et Paris, chargé d'une mission spéciale à laquelle on attache, paraît-il, la plus haute importance.

L'ASSASSINAT DE M. DATO

Les arrestations de Badajoz ne sont pas maintenues

On dément que Matheo, l'assassin de M. Dato, ait tenté de se suicider.

Les deux individus arrêtés à Badajoz ont été relâchés après leur interrogatoire.

LE ROI DE SUÈDE EN FRANCE

Strasbourg, 16 mars. — Le roi de Suède est attendu après-demain à Strasbourg, venant de Bade, où il a été rendre visite à sa belle-mère. Il sera à Paris vendredi matin.

M. SÉBASTIEN FAURE ET DEUX DE SES AMIS SONT ARRÊTÉS POUR OUTRAGES A LA PUDEUR

Du « Petit Parisien » :

Des inspecteurs de la voie publique remarquaient, boulevard de la Villette, un homme qu'ils reconnurent pour être M. Sébastien Faure, et qui se promenait en compagnie de deux fillettes de 11 et 12 ans. Ils le suivirent. M. Sébastien Faure s'en fut d'abord chercher un de ses amis, puis, accompagné de ce dernier, gagna le logement d'un autre individu, où se déroula une scène scandaleuse.

Arrêtés, M. Sébastien Faure et ses compagnons furent conduits à la police judiciaire, où ils ont été interrogés par M. Guillaume, puis consignés, en même temps que les deux fillettes, à la disposition de la justice.

Une République soviétique en Géorgie

Londres, 16 mars. — Le « Daily Express » apprend de Constantinople le 14 :

Le gouvernement bolcheviste établi à Tiflis a proclamé en Géorgie la République soviétique. Tchitcherine a reconnu la nouvelle république. Le gouvernement georgien a protesté contre l'occupation de Batoum par les Turcs.

M. VENIZELOS SERAIT NOMMÉ GOUVERNEUR DE SMYRNE

Londres, 16 mars. — Le bruit court, à Londres, dans les milieux autorisés, que le Conseil suprême serait disposé à nommer M. Venizelos gouverneur général du nouvel Etat autonome de Smyrne.

Cette nouvelle a causé une certaine émotion parmi les membres de la délégation grecque, qui redoutent de voir la nouvelle province devenir, sous l'administration de M. Venizelos, un Etat grec indépendant et anticonstantinien.

Une proposition de M. Pasqual député du Nord

La création d'un Office National des anciens prisonniers de guerre, civils et politiques

Paris, 16 mars. — Il a été distribué, mercredi, à la Chambre des députés, le texte d'une proposition de résolution, présentée par M. Léon Pasqual, député du Nord, et signée par ses collègues, MM. Gaston Poittevin et le colonel Girod, tendant à inviter le Gouvernement à créer un Office National des anciens prisonniers de guerre, prisonniers civils, prisonniers politiques, otages, hommes de colonnes.

NOS BRAVES

LÉGION D'HONNEUR

DÉCORATION POSTHUME

ROUBAIX

Le Capitaine EUGÈNE DUTOIT

du 43e R. I., frère de M. le chanoine Dutoit, le très distingué secrétaire général de l'Université Catholique de Lille, et de M. et Mme Dutoit-Ferraille, qui habitent 167, Grande-Rue.

Le capitaine Eugène DUTOIT

La citation accompagnant la décoration est ainsi libellée :

« Chef exceptionnel, admiré et très aimé, sachant communiquer à tout son entourage son inaltérable sang-froid, son courage héroïque, son absolu mépris du danger, son irrésistible vaillance et sa généreuse abnégation. Très glorieusement mort pour la France le 27 septembre 1914, à l'assaut de la Ferme du Choléra, à la tête de sa Compagnie, en pénétrant plus avant que tous dans les organisations ennemies. Déjà cité. »

Originaire d'Armentières, M. Eugène Dutoit, après de brillantes études à l'Institution Saint-Jude, entra à Saint-Cyr, d'où il sortit dans les premiers numéros.

Envoyé au 9e C. A. P., à Longwy, il passa dans cette unité quelques années, durant lesquelles il se montra officier de haute valeur, mettant à profit les hautes leçons que lui avait inculquées, à Saint-Cyr, le capitaine Driant. Aussi, fut-il, quelques années plus tard, appelé à commander le fort de Troyon, qu'il ne quitta qu'au début de janvier 1914, pour prendre le commandement de la 6e compagnie du 43e R. I.

Il avait donné un tel exemple des vertus militaires, que, quelques mois plus tard, lorsque, submergée, la garnison de ce fort fut anéantie, le curé de Troyon, alors aumônier, pouvait dire : « L'héroïme des soldats de Troyon vient des principes inculqués par leur chef regretté, le lieutenant Dutoit. »

Avec le 43e, le capitaine Dutoit, fut à Saint-Gérard (Belgique), puis connut la retraite de Belgique et la première victoire de la Marne. Durant la nuit du 27 au 28 septembre 1914, il disparut, au cours d'un engagement près de la Ferme du Choléra.

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATIONS POSTHUMES

ROUBAIX

— **M. Anthime Dujardin**, caporal au 23e R.I.C., dont la veuve habite 17 rue de Lille, cour Motte-Degand : « A fait preuve, comme agent de liaison au cours des opérations d'octobre 1918, de courage et d'un dévouement absolu en portant des ordres sous les tirs violents d'artillerie et de mitrailleuses. Tué le 30 octobre 1918 à son poste de combat devant Saint-Fergeux. A été cité. »

— **M. Victor-Stanislas Duhayon**, caporal au 264e R.I., dont la mère, Mme Vve Duhayon, habite rue de l'Alma, 286 : « Brave caporal. Tombé glorieusement pour la France, le 14 octobre 1915, à Quennevières, en faisant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— **M. Robert Lerouge**, soldat au 110e R.I., dont le père, M. Jean Lerouge-Lepoutre, habite 70, rue de la Potennerie. Il avait été deux fois blessé pendant la campagne et obtint la croix de guerre. Voici le texte de la citation posthume accompagnant l'attribution de la médaille militaire : « Soldat courageux qui a fait vaillamment son devoir. Tombé pour la France, le 1er mars 1916, à Douaumont (Verdun). »

MOUVAUX

— **M. Gaston Delobel**, soldat au 362e R.I., dont les parents demeurent aux Vieux-Ménages, rue Kléber : « Soldat ayant eu au feu une belle attitude; tombé au champ d'honneur pour le salut de la Patrie, le 15 juillet 1916, à Biaches. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Petites Nouvelles

— Les fêtes du couronnement du roi et de la reine de Roumanie auront lieu le 24 septembre prochain, à Alba-Julia, ville historique de la Transylvanie.

— On a distribué à la Chambre, la proposition de loi par laquelle M. Georges Boussenot et un certain nombre de ses collègues demandent que la dignité de maréchal de France soit conférée, à titre posthume, au général Galliéni.

— La brigade de la voie publique, à Paris, a opéré une rafle dans les parages de la porte Saint-Ouen. Cent soixante-dix romanichels habitant dans des roulottes, ont été interpellés. Soixante-trois ont été amenés au quai des Orfèvres et quinze écroués au dépôt.

— Le Syndicat des mineurs du bassin houiller de l'Avergne s'est prononcé, hier, pour l'Internationale d'Amsterdam contre l'Internationale de Moscou.

— Le Conseil de guerre maritime de Lorient a acquitté l'enseigne de vaisseau Mourral, commandant du chasseur de sous-marins « 101 », qui sombra, le 25 novembre dernier, au large du cap Ortegal (Espagne).

— L'escadre de la Méditerranée Occidentale comprenant les cuirassés « Paris » et « France » et les contre-torpilleurs « Capitaine Mehl », « Enseigne Roux » et « Francis Garnier », suivis du vapeur de l'Etat « Letang » est arrivée à Saint-Raphaël.

— Le Gouvernement italien a refusé à la délégation commerciale russe l'autorisation de loger dans l'ancienne ambassade de Russie.

— Aux Etats-Unis, les autorités ont adopté l'établissement de l'heure d'été du 24 mars au 25 octobre.

— La ville de Southampton a décidé d'adopter Gueudecourt (Somme) et Martinpuich (P.-de-C.).

— Les membres de la colonie française ont quitté Batoum sur un navire de commerce français. Un navire de guerre français reste dans le port.

— Dans les milieux politiques italiens on semble considérer comme certain que de nouvelles élections sont imminentes.

LILLE - ROUBAIX - TOURCOING reliés à Dunkerque par un canal maritime

Ce projet figure dans un des plans d'aménagement et extension de Lille

A la Société Industrielle, à Lille, a eu lieu, mercredi, à 17 heures, une conférence sur le projet d'agrandissement et d'extension de Lille, de MM. Scrive-Loyer et Bourdeix.

M. Bourdeix a pris le premier la parole.

Un des principaux motifs de cet intéressant projet est la création d'un canal maritime qui relierait les grands ports fluviaux de Lille, Roubaix, Tourcoing avec la mer. Cette liaison serait faite par un canal maritime de 9 mètres de profondeur et de 100 mètres de largeur, qui serait accessible à tous les navires marchands.

L'exécution de ce canal, de l'avis même des techniciens, est assez facile à résoudre. Le tracé approximatif suivrait la vallée de la Lys et le canal de Neuffossé pour atteindre la région de Saint-Omer, puis le canal de l'Aa, et celui de Bourbourg, pour atteindre notre grand port septentrional de Dunkerque. La longueur approximative serait d'un peu plus de 100 kilomètres.

Les avantages économiques de cette grande voie maritime à l'intérieur de nos deux importants départements industriels, Nord et Pas-de-Calais, seraient extrêmement considérables, puisqu'elle unirait notre centre industriel de Lille-Roubaix-Tourcoing, qu'on peut considérer comme le point central de l'activité flamande et notre bassin houiller avec le littoral, le port et les arrière-ports de Dunkerque.

M. Bourdeix a terminé par un exposé financier.

M. J. Scrive-Loyer a ensuite fait un long exposé des projets d'embellissement de Lille qui reposent sur de longues études scientifiques. Les auteurs se sont efforcés de maintenir à la cité son aspect d'autrefois. La citadelle serait maintenue. Les bâtiments, conservés en leur état actuel, serviraient de musées militaires ou régionaux.

Des parcs seraient disposés çà et là, coupés par trois systèmes de boulevards circulaires.

Douze grandes artères partiraient du premier boulevard circulaire, vers Armentières, vers Roubaix par Flers, etc.

Le conférencier montra, à l'aide de projections, les plans de la future capitale des Flandres, Lille-Délivrance, Champ de Foire, etc.

M. Nicolle, président de la Société Industrielle, a chaudement félicité les conférenciers.

LA VENTE PUBLIQUE DE LAINES DU 16 MARS, A TOURCOING

Laine brute. — Peu d'animation; la moitié du catalogue a été vendue à des prix en faveur des acheteurs. Le choix était restreint.

Blousse. — Assez beau catalogue; la plupart des qualités et des genres de blousse y étaient représentés; peu d'acheteurs étrangers. L'abstention a été presque complète devant les prix trop élevés tenus par les détenteurs.

Les relations des propriétaires ruraux et des fermiers dans les Régions libérées

Proposition de loi de députés des départements dévastés

Paris, 16 mars. — MM. Macarez, des Rotours, René Lefebvre, Charles Dilesalle, Crespel, Pasqual, Desjardins, Inghels, Delory, Gonnet, députés, ont rédigé une proposition de loi ayant pour objet les relations des propriétaires ruraux et des fermiers dans les régions libérées. En voici les dispositions principales :

Article 1er. — Les relations entre propriétaires ruraux et fermiers sont, dans les Régions libérées, régies en tant que payement des fermages par l'article 12 de la loi du 25 octobre 1919, et par l'article 5 de la loi du 17 août 1917.

Art. 4. — Une avance est accordée aux propriétaires ruraux qui se trouvent dans les conditions visées par l'art. 23 de la loi du 9 mars 1918, sur les indemnités accordées aux fermiers à titre de privation de récoltes pour les années d'occupation.

Ces avances sont égales à la totalité des fermages dus, si l'indemnité accordée est égale à celle demandée relativement aux récoltes non effectuées.

Dans le cas où l'indemnité n'est que partiellement accordée, ces avances représentent une partie des fermages dus, égale à la partie de l'indemnité accordée.

Ces diverses avances sont retenues sur les indemnités à payer au fermier par l'Etat.

Art. 5. — Les fermiers qui se voient refuser les demandes d'indemnité, par eux formulées à titre de privation des récoltes pendant les années d'occupation, pourront déposer devant la juridiction compétente une demande en exonération partielle ou totale de loyer.

Cette proposition de loi a été déposée, mercredi, sur le bureau de la Chambre.

La Médaille d'honneur des Chemins de fer

Dans la liste des nouveaux médaillés pour le réseau du Nord, nous relevons les noms de :

MM. J.-B. Brouillard, aide-ouvrier à Ascq; Pierre Dumoulin, ouvrier; Pierre Feutrie, cantonnier, et Herman Rapport, ouvrier, tous trois d'Anzappes; Alfred Penning, chef de gare à Tourcoing-les-Francs; Henri Rigole, manœuvre spécialisé à Ascq; Auguste Thibaut, surveillant à Templeuve.

L'arrangement franco-belge POUR la régularisation de la nationalité

Voici le texte de l'arrangement franco-belge ayant pour but de régler la nationalité des fils de Belges, qui, par suite des événements, ont été empêchés de répudier la qualité de Français, dans l'année de leur majorité :

Article 1er. — Les déclarations souscrites par les fils de Belges qui, tombant sous l'application des articles 8 (paragraphes 3 et 4), 12 (paragraphe 3) et 18, « in fine », du Code civil français, n'ont pu, par suite des événements, durant la période des hostilités, répudier régulièrement la nationalité française dans l'année de leur majorité, seront reconnues valables et enregistrées à la Chancellerie pourvu qu'elles aient été souscrites dans un délai de six mois à partir de la signature du présent accord.

Cette disposition s'applique aux intéressés devenus fils de Belges entre le 1er août 1914 et le 24 octobre 1919.

Article 2. — Par mesure de réciprocité et par dérogation au délai fixé par l'article 6 de la loi du 25 octobre 1919, il sera accordé aux fils de Français tombant sous l'application des articles 6, 7, et 17 de la loi du 8 juin 1909 et de celle du 26 mai 1914, un nouveau délai de six mois, à dater de la signature du présent arrangement, pour renoncer à la nationalité belge.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 17 MARS :

Aujourd'hui, saint Patrice; demain saint Alexandre.

76e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 06; coucher, 18 h. 57.

Lune : nouvelle lune du 9. Premier quartier, le 17.

Caisse d'Epargne : séances de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30.

A 17 h. ¼, Conférence des Annales : « Victor Hugo », par Mlle Madeleine Roch.

A 20 heures, Concert de la « Roubaisienne » et de la « Fanfare Delattre », au Casino-Palace.

A 20 h., « La Juive », grand opéra, à l'Hippodrome-Théâtre.

La participation des Œuvres sociales de Roubaix à l'Exposition des 15 et 16 mai à Lille

Du 24 au 30 avril aura lieu à Roubaix, sous le patronage de la municipalité et des diverses Associations de Croix-Rouge, une « Semaine » de démonstration des meilleures méthodes de puériculture et d'hygiène infantile.

Ces démonstrations auront lieu dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Les différentes œuvres sociales de Roubaix ont été invitées à faire établir des tableaux graphiques, exposant le résultat de leurs efforts, en vue de l'Exposition des Œuvres Sociales qui aura lieu à Lille les 15 et 16 mai 1921. Il a paru intéressant aux organisateurs de la Semaine de puériculture, de prier les œuvres sociales roubaisiennes de hâter de quelques jours l'établissement de leurs tableaux graphiques. Ils pourraient ainsi garnir les murs des salles dans lesquelles se feront les démonstrations des sociétés de Croix-Rouge américaine et française, et les visiteurs de Roubaix pourraient en avoir un premier aperçu avant qu'ils aillent figurer dans l'ensemble des Œuvres Sociales du Nord.

Nous rappelons ci-dessous les catégories d'œuvres qui ont été priées de faire connaître leur existence, leur vitalité, leurs résultats à l'Exposition : Œuvres s'intéressant aux familles nombreuses, à l'accroissement de la natalité et à la lutte contre la mortinatalité et contre la mortalité infantile; aux sports à l'école et après l'école, à l'enseignement technique; à la santé publique : sanatoria, lutte contre la tuberculose; à la question du logement ouvrier qui se rattache si étroitement à l'hygiène; aux œuvres de mutualité; aux œuvres nées de la guerre : pupilles de la nation, œuvres générales d'après guerre, œuvres aussi de l'invasion.

Les organisateurs de la Semaine de puériculture insistent donc auprès des directeurs d'œuvres et de tous ceux qui ont été pressentis en vue de participer à l'Exposition de Lille d'établir au plus vite leurs graphiques et de les leur envoyer.

L'Avenue Jean-Jaurès est ouverte définitivement aux Tramways Mongy

Comme cela s'était fait, durant la nuit de samedi à dimanche pour la voie montant vers Roubaix, les ouvriers de la voie de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ont été occupés, mercredi soir, dès le passage du dernier tramway de Lille à Roubaix, à faire le raccordement de l'ancienne voie avec la nouvelle pour le côté descendant.

Les travaux, vu leur importance, ont duré toute la nuit. Ils étaient terminés jeudi matin avant le passage des tramways qui purent ainsi prendre définitivement la nouvelle ligne passant sur l'Avenue Jean-Jaurès.

Le transfert de l'octroi

Prévoyant l'exécution de ces travaux, le service de l'Octroi avait déjà, mercredi matin, transféré son bureau du parc Barbieux à l'entrée du boulevard de Paris. Les préposés d'octroi occupent le baraquement provisoire qui y a été installé par les soins du service des Bâtiments.

DERNIÈRE HEURE

LE DISCOURS DE M. BRIAND

Impressions de séance

Paris, 16 mars. — M. Briand a obtenu, aujourd'hui, un de ses plus beaux succès oratoires. Cette Chambre, qu'il trouvait si dure, parce qu'elle ne vibrait pas, avant son départ pour Londres, lui est complètement acquise. Est-ce à dire qu'il lui a apporté des faits nouveaux? Non. Il lui a fourni quelques précisions qui ont leur intérêt, et il a douné en même temps, à Berlin, un avertissement que la Chambre a souligné de ses applaudissements unanimes, car il ne faut pas l'oublier, en même temps qu'il s'adressait à la Chambre, M. Briand répondait à Von Simons.

Ce qu'il faut retenir de la première partie de son discours, c'est que les sanctions joueront jusqu'au jour où l'Allemagne ne se contentera plus de vaines promesses. La présence de nos soldats à Dusseldorf, à Duisbourg et à Ruhrort, est une preuve manifeste de notre victoire et de sa défaite. Responsable de la guerre, elle paiera les dommages. L'unité de front des alliés ne lui permettra pas de se dérober.

La question d'Orient a été traitée rapidement par le Président du Conseil. L'intervention de M. Lenail, au début de la séance, en ce qui concerne la Palestine, était d'une extrême importance, car la réponse de M. Briand nous a appris que les conversations commencées à ce sujet, peuvent être très amicalement continuées avec nos alliés anglais.

Non moins importante était la péroraison du Président du Conseil, lorsqu'il a dit en faisant appel à la pleine confiance de la Chambre, que sur les questions de politique extérieure, les arrièrepensées de politique intérieure ne sont pas de mise. Tout le monde a compris que le Président du Conseil faisait allusion à la reprise des relations avec le Saint-Siège, pure question de politique extérieure. Le Sénat aurait tort de l'envisager autrement.

La séance s'est terminée par les propos interrompus de M. Mendel.

On pense finir jeudi.

LA DIPLOMATIE ALLEMANDE

présentée sous son vrai jour

Paris, 16 mars. — Voici, d'après le compte-rendu analytique de la Chambre, en quels termes s'est exprimé M. Briand, dans la partie de son discours, relative à l'attitude de l'Allemagne :

Les hommes qui, au lendemain de la défaite, — car, bien qu'il y ait deux ans de cela, il faut se souvenir que l'Allemagne a été vaincue — (Vifs applaudissements) et sous la crainte de soulèvement populaire, se sont tapis dans l'ombre, attendant leur heure ont songé, depuis, à gérer leurs entreprises et leurs bénéfices, puis se sont emparés des journaux et se sont enrichis, alors que le peuple s'appauvrissait.

LES DEUX VISAGES DE L'ALLEMAGNE

L'Allemagne n'est présentée en mendiante, discutant pied à pied, essayant d'émouvoir la commisération des neutres par ses journaux. Mais le jour où les souvenirs de la guerre seraient effacés, où les intérêts discordants apparaîtraient entre les Alliés, où ceux-ci se seraient laissés aller à un geste d'abandon fiscal, alors, vous verriez une autre Allemagne, la vraie, prête à tenter, dans le domaine économique, les conquêtes impérialistes qu'elle n'a pas réussi dans le domaine populaire.

DES PREUVES DE LA DUPLICITÉ GERMANIQUE

En voulez-vous des preuves? Je vais vous les donner tout de suite. Les Allemands défendent leurs intérêts avec une réelle habileté, mais quand ils croient pouvoir réussir, ils deviennent un peu fiers, pour ne pas dire davantage, et se laissent entraîner à des imprudences. Les représentants de l'Allemagne nous ont dit que les conditions des Alliés étaient accablantes pour eux, très supérieures à leurs facultés de payement, qu'ils avaient bien signé le traité de Versailles, mais qu'ils ne pouvaient pas l'exécuter au-delà des possibilités humaines.

Tout d'abord, nous n'avons pas à mesurer leurs ressources d'avenir sur celles d'aujourd'hui où ils sont au plus bas. Mais prenons leur situation présente, ils n'ont pas de dette extérieure, tout leur or a été dépensé à l'intérieur, leurs impôts sont inférieurs aux nôtres, leur chiffre de population supérieur et, paradoxe singulier, la défaite leur a laissé des conditions économiques plus avantageuses que les nôtres.

Comment voulez-vous que nous nous apitoyons sur une telle situation. D'abord, le budget allemand est établi dans des conditions de dissimulation visible.

L'Allemagne a augmenté le nombre de ses fonctionnaires pour se créer des charges dont elle aurait pu se passer.

Puis, qu'a-t-elle dit pour le charbon, qu'elle ne pourrait rien livrer au-delà de 800 000 tonnes; qu'à la rigueur, en s'imposant des restrictions fatales à son industrie, elle arriverait à un million de tonnes. Nous ne l'avons pas cru. Nous l'avons menacée de sanctions et elle a pu atteindre, à peu de choses près, le chiffre de 2 millions de tonnes. Donc, si nous l'avions cru nous aurions été trompés.

Les Allemands viennent à Londres. Ils présentent leurs calculs pour les annuités. Ils arrivaient à 50 milliards de marks-or dont ils prétendent avoir versé déjà 20 milliards, et ils ajoutent : « Comme nous ne les avons pas, nous allons les emprunter à tout le monde, à vous-mêmes, et pour stimuler les prêteurs, vous voudrez bien les exempter de tout impôt. » Nous, nous payerons 5 0/0, alors qu'ils avaient capitalisé à 3 0/0. Ce raisonnement a dépassé les limites de ce qu'on pouvait croire permis et n'a pas été accepté. Là-dessus, ultimatum. ...

Un HOMMAGE du PRESIDENT du CONSEIL A M. LLOYD GEORGE

Ici, Messieurs, je veux rendre hommage à un homme qui le mérite qui, malgré les difficultés de sa situation — car il ne faut pas voir seulement notre situation en France, mais aussi chez les Alliés, — est foncièrement un ami de la France, à M. Lloyd George, pour la magnifique éloquence avec laquelle il a solidarisé la thèse de la justice avec celle de la France et stigmatisé les méfaits commis contre notre pays.

SE MÉFIER, DOIT ÊTRE LA LIGNE DE CONDUITE DES ALLIÉS

Après ce discours, les Allemands ont compris qu'ils étaient allés trop loin. Au cours de la dernière réunion, ils avaient eu le temps, en quelques jours, de se découvrir des ressources et ils acceptaient de payer les cinq annuités de l'Accord de Paris, y compris les 12 0/0. Ainsi, dans les pires conditions de payement, avant tout relèvement, l'Allemagne acceptait de payer les cinq premières annuités de l'Accord de Paris. Alors, de deux choses l'une : Si, vous offrez ces sommes, vous aliez donc pouvoir les payer et vous nous trompiez hier, ou bien vous les offrez sans pouvoir les payer et vous nous trompez aujourd'hui.

Quand on se trouve en présence d'affirmations aussi contradictoires à cinq jours d'intervalle, on a le droit d'être méfiant et de penser qu'il existe en Allemagne des ressources auxquelles on peut faire appel.

PRÉTENTIONS INSUPPORTABLES D'UN DEBITEUR

La théorie de l'Allemagne, d'ailleurs, est singulière. Quelles prétentions affiche-t-elle ?

— Quand mon industrie, dit-elle, sera remise en plein, je pourrai payer. — Sur quoi donc? Sur ses bénéfices? Mais la position de l'Allemagne n'est point telle. Elle est celle d'un débiteur qui, lorsqu'il a signé sa dette, en doit le payement, non seulement sur les bénéfices qu'il est susceptible de réaliser, mais sur son actif entier.

Une partie de l'assemblée, debout, acclame le Président du Conseil.

QUE LES ALLEMANDS SACHENT QUE 1918 A EFFACÉ 1871

Puis, après avoir déclaré que « lorsqu'il s'agit de mobiliser une dette, tous les ressorts de l'Allemagne doivent être tendus », M. Briand, faisant allusion à des insinuations de M. Simons, s'écrie : « Et bien, si l'Allemagne a été vaincue ». Continuant :

Le grand malheur c'est que psychologiquement pour le peuple allemand, elle ne l'a pas été d'une manière apparente. Les dirigeants de l'Allemagne n'ont rien compris à l'admirable générosité de la France qui, maîtresse de la situation sur tous les points, pouvait pousser les choses au point où le simple souvenir l'autorisait à le faire, et a préféré faire cesser l'effusion de sang. A tous autres qu'aux dirigeants allemands, un tel geste aurait ouvert le cœur. Eux disent : « La France a été vaincue en 1871, nous nous ne l'avons pas été en 1918. »

Et bien quand nos soldats, par leur présence à Dusseldorf, à Duisbourg, n'auraient qu'à marquer qu'il s'est passé quelque chose en Allemagne depuis 1871, ce résultat serait déjà considérable. (Vifs applaudissements.)

Un incident au Palais-Bourbon

MM. Lagrosillière et Lémery échangent des coups

Paris, 16 mars. — Dans la cour du Palais-Bourbon, qui fait face au pont de la Concorde, M. Lagrosillière, député de la Martinique, et M. Lémery, sénateur de la même colonie, ont vidé une vieille querelle à coups de poing et à coups de canne.

M. Lagrosillière reprochait à M. Lémery de l'insulter depuis trois ans, et de ne pas vouloir se battre. Dans cette rencontre, où les coups pleuvaient drus, M. Lémery a eu son chapeau cabossé et a roulé par terre.

Des collègues des deux parlementaires sont intervenus et les ont séparés. M. Lagrosillière conserve comme trophée la canne de M. Lémery.

APRÈS LA RUPTURE DE LONDRES

Doit-on s'en tenir au Concordat interallié de Paris ou revenir à l'application stricte du Traité de Versailles ? « Une manœuvre allemande.

Paris, 16 mars. — L'opinion générale dans les milieux autorisés, à la suite du discours de M. Briand, est que la situation juridique, dans laquelle le refus par l'Allemagne du concordat de Paris, a placé la France et ses alliés, est celle du retour pur et simple au traité de Versailles, mais ce retour pur et simple peut présenter pour la France plus d'un inconvénient.

On serait surpris que le Président du Conseil n'y fît pas très prochainement une allusion assez claire. Il ne s'agit pas seulement des difficultés générales d'application du Traité de Versailles, qui, en théorie, nous accorde tout, et, dans la pratique, ne permet pas de faire rentrer un pfenning. Il ne s'agit pas non plus de la préférence subite et fort explicable que l'Allemagne va manifester pour le texte de juin 1919.

Il s'agit des droits extrêmement étendus que le Traité confère à la Commission des réparations pour l'estimation du montant de la dette allemande et aussi pour la réduction possible de ces deux dettes suivant l'appréciation que la Commission peut faire des capacités de payement de nos ennemis d'hier. Les commissaires peuvent réduire les annuités et ils peuvent également les différer. La période de 5 ans, qui finit en 1926, peut être reculée en 1931, et ainsi de suite.

Or, comment la France peut-elle faire triompher ses vues à la Commission des réparations? Elle n'y dispose que d'une voix et les décisions sont prises à la majorité. Dans les cas douteux, et si l'Angleterre s'y montre d'un autre avis que la France, ce qui a été si souvent le cas, les voix de l'Italie et de la Belgique ne se porteront-elles pas du côté de l'Angleterre, faisant ainsi triompher la thèse opposée à la thèse française?

Le retour au Traité de Versailles paraît donc moins que souhaitable dans les milieux autorisés et le concordat de Paris semble hautement préférable.

D'abord, parce qu'il nous place sur le terrain ferme de l'accord interallié. On a pu observer que la Commission des réparations ne fait de travail utile que lorsqu'un accord entre les gouvernements alliés a précédé ses délibérations. C'est ainsi qu'elle a pu demander aujourd'hui à l'Allemagne un versement avant le 1er mai du complément des 20 milliards de marks-or sur lesquels, d'après son évaluation, le Reich n'a encore payé que la valeur d'environ 8 milliards. Et si, sur les 12 milliards de marks restant, le versement de 1 milliard de marks-or en espèces a été spécifié avant le 23 mars, c'est, d'abord, que la Commission savait que cette somme existe dans les caves de la Reichbank et, ensuite, que les gouvernements alliés se sont mis d'accord pour en exiger le payement.

Sans entente préalable entre les gouvernements, l'expérience a montré qu'il n'y a trop souvent à la Commission des répartions qu'efforts stériles et parfois même obstruction pure et simple.

L'Allemagne, assure-t-on dans les cercles bien informés, entend demander l'application stricte du traité de Versailles, mais ce n'est, de sa part, qu'une tactique provisoire, dans l'espoir de désunir les Alliés et d'échapper à tout paiement. Cette manœuvre n'aboutira pas et si les sanctions se montrent efficaces, le Reich sera fort probablement obligé de venir à résipiscence.

On s'attend à ce que dans un délai très bref, de nouvelles propositions soient faites par Berlin sur la base de celles qui avaient déjà été formulées à Londres et on espère arriver ainsi à une combinaison dont le total égalera sensiblement celui qui avait été prévu par l'accord de Paris.

Les vingt milliards que doit payer l'Allemagne avant le 1er mai

Une note officieuse du Reich

Berlin, 16 mars. — Une note officieuse résout la question des 20 milliards à payer avant le 1er mai.

Même, dit-elle, si les premiers payements effectués déjà par l'Allemagne n'atteignaient pas 20 milliards, tout ce qui pourrait en résulter serait que les bons de trésorerie, non productifs d'intérêt, qui pour cette raison ne seraient pas remboursés, seraient échangés contre des bons du Trésor productifs d'intérêt.

Le désarmement des organisations de police allemandes

Mesures inexécutables, dit-on à Berlin

Berlin, 16 mars. — La commission du Reichstag, à laquelle a été renvoyé le projet sur le désarmement des organisations d'autoprotection, a entendu le ministre des affaires étrangères qui a déclaré complètement inexécutables un grand nombre de mesures imposées par les décisions de la Conférence de Paris et jugées contraires au traité de paix. En revanche, il fallait remplir les clauses d'ordre militaire du traité.

Le ministre de l'Intérieur a invoqué également la nécessité d'enlever aux Alliés tout prétexte d'intervention.

Les démocrates ont présenté un projet sensiblement atténuant encore le projet primitif, dont l'absence d'efficacité a été déjà signalée par l'extrême-gauche.

Le Mouvement antibolcheviste en Russie

Lénine et Trotsky se vengent : 3.000 exécutions à Pétrograd

Helsingfors, 16 mars. — Au cours de ces dernières journées, près de 3.000 condamnations à mort ont été prononcées à Pétrograd. Les condamnés ont été exécutés.

Ces exécutions ont eu lieu à la suite des défections des troupes rouges de la garnison.

LES SANCTIONS

OCCUPATION DE LA GARE DE ROEDELHEIM

Berlin, 16 mars. — Le « Lokal Anzeiger » annonce qu'un détachement composé d'un officier français et de 21 soldats indigènes, a pris possession de la gare de Roedelheim, près de Francfort.

LA TAXE SUR LES IMPORTATIONS ALLEMANDES

Un projet de loi

Paris, 16 mars. — Au début de la séance de la Chambre, le gouvernement a déposé un projet de loi relatif au paiement au Trésor d'une fraction de la valeur des marchandises allemandes importées en France. Le projet a pour but de régler les modalités d'application d'une des sanctions adoptées à la Conférence de Londres par les Alliés et qui consistent dans un prélèvement pouvant aller jusqu'à 50 p. c. à effectuer sur les sommes dues aux producteurs allemands par les acheteurs français.

COURTES